Ces formalités sont de droit strict, et leur omission pourrait donner lieu à une demande en nullité de l'élection.

La réunion et la nomination du maire doivent avoir lieu, alors même que les opération électorales feraient l'objet d'une protestation non encore jugée et que le conseil ne serait pas au complet, par suite de décès ou de démission.

Il n'y aurait lieu de faire des élections complémentaires que dans le cas où le nombre des vacances serait d'un quart du nombre de membres dont le conseil doit être composé. Sauf ce cas, il suffit donc, pour la validité de l'élection, que la majorité, soit la moitié plus un des membres en exercice soient présents à la séance.

Si ce nombre n'est pas atteint, après deux convocations successives, à trois jours au moins d'intervalle, l'élection faite après la troisième convocation est valable, quel que soit le nombre des membres présents.

La séance pour l'installation du conseil municipal est présidée par le maire en fonctions.

Cette formalité terminée, pour procéder à l'élection des maires et adjoints, la présidence appartient au plus âgé des conseillers municipaux.

Si l'élection du maire, après l'installation du conseil, était renvoyée à une autre séance, la présidence passerait alors au premier conseiller inscrit par ordre de suffrages. Il remplit aussi les fonctions de maire dans l'intervalle.

L'élection du maire et celle des adjoints a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Si, après deux tours de scrutin, cette majorité n'est acquise à aucun candidat, l'élection est acquise, au troisième tour, à la majorité relative; en cas de partage égal des voix, la nomination est acquise au plus âgé.

Il doit être procédé à un vote distinct pour le maire et pour l'adjoint, ou pour chacun d'eux, quand il y en a plusieurs.

Le procès verbal de l'élection doit être affiché par extrait à la porte de la mairie, dans les vingt-quatre heures.

L'élection peut être attaquée, dans les mêmes formes que celles des conseillers municipaux, et dans le délai de cinq jours à compter de l'affichage à la porte de la mairie de l'extrait du procès-verbal.

Les protestations doivent donc être déposées soit à la préfecture ou à la sous-préfecture, soit au maire *avant le samedi 23 mai au soir*. Les signataires ont le droit d'en exiger un récépissé.

NORD

Le monument Eugène des Rotours. — Le total de la souscription s'élève à ce jour à 24,995 fr. 24 pour 12,660 souscripteurs.

Les commissaires qui n'ont pas encore transmis le résultat de leurs listes sont instamment priés de les remettre chez le trésorier, rue Saint-Sauveur, 11, à Lille, le plus tôt possible. Des dispositions en vue de l'erection du monument devant être prises définitivement dans le courant de ce mois.

Fourmies. — *Les élections municipales.* — 9 socialistes ont été élus au scrutin de ballottage. Il y a maintenant 45 socialistes au Conseil sur 27 conseillers.

Cysoing. — *Une chute mortelle.* — Dimanche, vers sept heures du soir, un petit garçon, Louis Delhesse, âgé de 7 ans, était en train de jouer, rue du Bois, sur un étaloir de menuisier, appartenant à M. Duchenne, ferblantier, qui s'en servait pour travailler aux gouttières d'une nouvelle construction.

Tout à coup l'enfant perdit l'equilibre et tomba en avant. Dans sa chute, il entraîna l'étaloir qui s'abattit sur lui en le frappant violemment à la tête. Aux cris poussés par la petite sœur de Louis Delhesse, des voisins accoururent. Ils dégagèrent le malheureux petit garçon et constatèrent avec effroi qu'il était mort. Au moment de l'accident le père et la mère de Louis Delhesse étaient absents. On peut juger de leur désespoir quand ils ont connu l'affreux malheur qui les frappait.

BELGIQUE

UN TERRIBLE DRAME A ENSIVAL. — Un socialiste qui tue trois de ses enfants et se suicide. — Dimanche après-midi, la famille Defays, demeurant Grand'Place, 26, à Ensival, était réunie et festoyait à l'occasion du baptême d'un enfant nouveau-né. Ce fut à force de supplications de la mère que l'on avait baptisé cet enfant, car le père, un socialiste ardent, ne voulait pas entendre parler de cérémonie religieuse.

Vers 9 heures du soir, on fit monter trois enfants à la mansarde pour aller dormir et le père resta levé jusque onze heures. A cette heure, il dit bonsoir à sa femme et alla rejoindre ses enfants.

Lundi matin, vers 9 heures, la petite Félicie Defays, âgée de 9 ans 1/2, qui était restée la nuit dans la chambre de sa mère, se rendit à la mansarde pour aller éveiller son père et ses frères et sœur.

En entrant dans la place elle fut très surprise de voir que son père n'était pas au lit et qu'il gisait couché sur le dos, encore à moitié habillé, sur une espèce de petit matelas étendu sur le plancher. Croyant qu'il dormait, elle voulut l'éveiller et le secoua, mais il ne répondit point. Alors elle s'approcha du lit où étaient couchés ses frères et sœur, mais eux non plus ne répondirent point à ses appels réitérés.

La pauvre enfant appela au secours. Un boulanger du voisinage accourut aux cris de la petite. Il vit que Defays s'était suicidé par asphyxie et que par le même procédé il avait fait mourir ses trois enfants.

M. le commissaire de police Delavignerie arriva aussitôt. Celui-ci fit mander le docteur Warzée, qui ne put que constater le décès; la mort remontait à plusieurs heures.

La porte de la chambre était entourée de bandes de journaux et le fourneau était rempli jusqu'au bord de cendres de charbon de bois.

En face du fourneau, il y avait un sac encore à moitié rempli de braises.

Les cadavres étaient déjà raides et bleuis.

Pierre Defays était âgé de 38 ans, il exerçait la profession de serre-frein au chemin de fer de l'Est. Les petites victimes sont respectivement âgées de 11 ans, 8 ans et 3 ans.

Il ne reste à la pauvre mère, qui n'est pas encore relevée de ses couches, que le nouveau-né et la petite Féliciе, âgée de 9 ans 1/2.

Déjà il y a plusieurs jours il avait manifesté l'intention d'en finir avec la vie, mais sa femme s'y étant énergiquement opposée, il a profité de ce qu'elle était dans l'impossibilité de le surveiller pour mettre son criminel dessein à exécution.

Terrible incendie. — Un vieillard carbonisé. — Hier soir, à Auvers, vers dix heures, un terrible incendie, dû à l'explosion d'une lampe à pétrole, croit-on, s'est déclaré dans la maison de M. Mertens, 68, rue Saint-Jacques.

Tout le monde était sorti, sauf un vieillard octogénaire qui logeait dans une des mansardes.

D'après les premières constatations ce serait lui qui, par inadvertance, ayant renversé sa lampe à pétrole, aurait provoqué le sinistre.

Le pauvre vieux, du reste, a été la première victime de l'épouvantable incendie.

Il a péri dans les flammes malgré la promptitude avec laquelle les pompiers sont arrivés sur les lieux.

Mouscron. — *Réunion du Conseil communal.* — Le Conseil communal de Mouscron se réunira en séance, mercredi 13 mai à 5 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville. L'ordre du jour porte :

1. Demande de concession de sépulture. 2. Budgets scolaires. Modifications. 3. Compte de la fabrique de l'église Saint-Antoine à Mont-à-Leux, exercice 1895. 4. Budget de la même fabrique 1896. 5. Compte de la fabrique de l'église Saint-Barthélemy exercice 1895. 6. Budget de la même fabrique exercice 1896. 7. Formation définitive du rôle d'abonnement communal pour l'exercice 1896.

Mont-à-Leux. — *Rixe sanglante. Coups de revolver et coups de couteau.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, une rixe sanglante, amenée à la suite d'une discussion de cabaret, s'est déroulée à quelques pas de la populeuse agglomération de Mont-à-Leux.

Dans la soirée de dimanche une discussion avait surgi à l'estaminet G. Dumortier entre plusieurs ouvriers briquetiers du Judas et la débitante. Celle-ci avait refusé de servir de nouvelles consommations à ces clients alors dans un état d'ébriété assez avancé. Des menaces avaient été proférées de la part des briquetiers qui finalement s'étaient retirés.

Très surexcités, ils prirent le chemin du Judas, et se postèrent non loin de la ferme Hovelaque pour attendre le cabaretier ainsi que son beau-frère, M. Gustave Uysentruyt, qu'ils avaient dénés.

Toutes les personnes qui passèrent par là pendant leur attente furent grossièrement insultées et durent prendre la fuite, afin d'éviter les briques que leur lançaient nos trois ou quatre maladrins. Une vingtaine de personnes ont ainsi été attaquées, la plupart ont déposé lundi devant la gendarmerie.

La véritable bataille s'engagea à l'arrivée des deux beaux-frères, l'un était armé d'un tisonnier et l'autre d'un revolver dont il déchargea quatre coups. Les ouvriers briquetiers s'armèrent de leurs couteaux et en frappèrent leurs deux adversaires.

Un des briquetiers, Camille Dubus, reçut une balle à la cuisse. Quant aux deux débitants, ils durent abandonner le champ de bataille dans un état déplorable.

M. Dumortier portait plusieurs coups aux mains et à la figure et il portait au sommet de la tête une blessure longue de cinq centimètres environ.

Uysentruyt était plus douloureusement blessé, un coup de couteau avait porté sur le côté droit, dans la région tombaire et avait provoqué une hémorhagie qui n'a pas été sans causer de vives inquiétudes. D'autres blessures dont une au bras longue de six centimètres environ sont sans gravité.

M. le docteur Maes a prodigué ses soins aux deux blessés, pendant une grande partie de la nuit. L'incapacité de travail, à subir par les blessés, sera très longue.

Quant à l'un des agresseurs qui, disons nous plus haut, a reçu une balle dans la cuisse, il avait repris son travail lundi matin.

La gendarmerie de Mons, qui a commencé une enquête très sérieuse, déjà une arrestation a été opérée.

Manin. — *Une arrestation... aquatique.* — Un hâleur de bateaux, âgé d'une trentaine d'années, Achille Deutruck, avait été condamné à 16 jours de prison pour violences; comme il ne s'était pas présenté dans les délais réglementaires pour subir sa peine, un mandat de capture avait été lancé contre lui.

Dimanche après midi, il était revenu à Menin et se promenait le long de la Lys avec sa fiancée; les agents Troch et Nestor Catry l'ayant aperçu se mirent à sa poursuite. Pour leur échapper Deutruck sauta sur un ballon de lin et piqua une tête dans la Lys, avec le dessein de gagner à la nage la rive opposée; il se serait ainsi trouvé sur terre française.

C'est un excellent nageur; mais embarrassé par ses vêtements et surtout par ses chaussures, il allait disparaître pour la troisième fois quand l'agent Troi parvint à accrocher son veston avec le pommeau de son épée et à l'attirer à lui. Il fut assez longtemps à reprendre connaissance. Il a été conduit lundi à la prison de Courtrai.

Courtrai. — *Mariage.* — Aujourd'hui, à onze heures du matin, sera célébré, en l'église Notre-Dame, le mariage de M. Michel De Haerne, substitut du Procureur du Roi de Courtrai, neveu de feu Mgr De Haerne, membre du Congrès de 1830, avec Mlle Marie Vercruysse, fille de M. Camille Vercruysse, membre du conseil de fabrique de l'église Notre-Dame, président des Conférences de Saint-Vincent de Paul.

La cérémonie civile se fera à l'Hôtel de Ville vers 10 heures 1/2. Une importante distribution de pains sera faite aux pauvres visités par les membres de la Conférence de Saint-Vincent.

— *Les fraudes électorales de Moorseele.* — Après des débats qui durèrent samedi et hier lundi la Cour d'assises de la Flandre occidentale vient d'acquitter M. Charles Van Steenbrugghe, bourgmestre de Moorseele, et les principaux notables de l'endroit qui comparaissaient avec lui. Il est prouvé une fois de plus que ce n'est pas chez les catholiques qu'on emploie des procédés irréguliers pour arriver au triomphe.

L'accusation soutenait que des largesses spéciales avaient été faites pour acheter des électeurs. Me Hector Bogaerem du barreau de Courtrai, qui défendait les accusés n'eut pas de peine à montrer que ces largesses étaient l'ordinaire aumône de ces catholiques à leurs frères pauvres.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEWIMAUX DECRANE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Joseph-Hyacinthe DEWIMAUX, Receveur de rentes, décédé à Roubaix, le 10 mai 1896, dans sa 58e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 13 courant, à 9 heures, en l'église du Très Saint-Rédempteur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le Mardi 12, à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Colmar, 37.

— Joséphine, d'où vient ce fumet délicieux que vous donnez à vos sauces depuis quelques jours?

— Madame, c'est que j'emploie maintenant l'excellent beurre pur d'Oostcamp. Auparavant, avec d'autres beurres, il y avait toujours un mauvais mélange de margarine.

Rue du Bois, 13, et dans les dépôts succursales.

Dans les cas de constipation, dyspepsies, gastralgies, etc., les Pilules Suisses ont été employées souvent avec beaucoup de succès. 1 fr. 50 la boîte. 41868d

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du lundi 11 mai.* — Théophile Secret, Hôtel-Dieu. — Albert Meilassoux, Grande-Rue, 222. — Edgard Heylbroeck, rue Vaucanson, 20. — Georges Rousseau, rue d'Isly, 41. — Claire et Ernestine Mesplont, jumeaux, rue Saint-Louis, cour Scrépel, 3. — Joseph Path, rue de Rome, 5. — Paul Schietecatte, rue Fontenoy, 164. — Franck Beaumont, rue Decrème, 137. — Charles Crispyn, rue Saint-Jean, 20. — Georges Huys, rue Galvani, cour Verfaille, 4. — Lucien Jourdain, Hôtel-Dieu. — André Hus, rue de l'Ommelet, 73.

Mariages. — Gustave Leclercq, 28 ans, tisserand, rue du Tilleul, 363, et Marie Klegeest, 22 ans, journalière, rue St-Antoine, 42. — Edouard Dubois, 23 ans, mécanicien, Grande-Rue, 210, et Marie Le Baccon, 22 ans, cuisinière, à Mouvaux. — Hippolyte D'Haems, 23 ans, rue de la Guingnette, 41, et Marie Moreels, 21 ans, tisseuse, rue Duflot. — Pierre Suchet, 29 ans, rue Turgot, 144, et Pauline Petrus, 25 ans, servante, rue Turgot. — Adolphe Guilmi, 26 ans, chauffeur, rue de la Guinguette, 76, et Elise Wyckland, 27 ans, soigneuse, à Roubaix.

Déclarations de décès. — Jules Tainjenjnies, 4 mois, rue des Longues-Haies, 100. — Rosalie Duquesne, 80 ans, rue de la Perche, impasse du Midi, 7. — Jules Dupuis, 40 ans, rue de la Perche, impasse du Midi, 7. — Octave Simoens, 36 ans, rue de Péronne, 145. — Georges Florin, 6 mois, rue de la Paix, cour la Balance. — Camille Cabille, 42 ans, Hôtel-Dieu. — Léonie Lefebvre, 3. — Victoire Cassier Degruvenaere, 87 ans, Verbeek, 3 ans, Hôtel-Dieu. — [illegible] Hôtel-Dieu. — Julia Vanbrabant, 35 ans, Hôtel-Dieu. — Prévost, 11 jours, rue Fourcroy, 28.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du dimanche 10 mai.* — Léon Honoré, rue du Clocher. — Yvonne Delgoffe, rue de Boulogne. — Marie Lecomte, rue de Gand. — Georges Lahère, rue Sainte-Germaine. — *Du 11.* — Louis Nutin, rue de la Ferme. — Jean Tanghe, rue de la Blanche-Porte. — Leonie Vanlerberghe, rue Messiaen. — Andréa Hendryckx, rue du Cinquet. — *Mariages.* — Alphonse Barbier, 19 ans, tonnelier et Marie Loridan, 18 ans, couturière. — Désiré Dhaese, 23 ans, coiffeur et Hélène Bachelet, 22 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 10 mai.* — Adolphe Vandenhende, 1 an 3 mois, rue Auber, 151. — J.-B. Matton, 5 ans 7 mois, rue des Trois-Pierres (Marlière).

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, RUE DU CHATEAU, 5

Séances des 9 et 10 mai 1896

DÉSIGNATION DES CAISSES		VERSEMENTS nomb.	VERSEMENTS nouv. livrets	VERSEMENTS SOMMES	REMBOURS nomb.	REMBOURS sommes
Roubaix	Samedi	126	13	9 079 »	28	13 000.16
	Dimanche	202	32	29 497 »	74	19 369 56
Lannoy		»	»	» »	»	» »
Croix		11	1	1 560 »	7	958.05
Wattrelos		12	2	1 910 »	3	171.76
Aseq		2	1	1 580 »	»	» »
TOTAUX		353	49	63 626 »	112	33 499.63

Les opérations du mois de mai sont suivies : A Roubaix, par MM. Alexandre Cateaux et Auguste Pennel, directeurs, et MM. A. Lepoutre Six et Houzet Bousemart, directeurs-adjoints. A Lannoy, par M. Victor Leborgne. A Croix, par MM. A. Delesalle et Etienne Lepers. A Wattrelos, par MM. Henri Deleroix et J.-B. Delreux. A Aseq, par MM. Henri Dupère et J.-B. Thieffry.

OBJET DU SERVICE. — La Caisse est ouverte pour recevoir les dépôts ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches, de 9 à 11 heures, les samedis, de 9 à 10 heures 1/4, 5, rue du Château. Les remboursements ont lieu, les dimanches, à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, 8 jours après la demande. *Le Caissier*, FREMONT.

VARIÉTÉS

LES EMPRUNTEURS

Méfiez-vous des emprunteurs.

Dites-vous bien que, presque inévitablement, celui qui vous a emprunté une première fois vous emprunterra une seconde, puis une troisième. Vous serez obligé d'en venir à un refus. Ce qui vous fera un ennemi. Il aurait été plus économique de commencer par là.

Les emprunteurs sont de différentes sortes et ils emploient des procédés très différents.

Il y a l'emprunteur honteux : celui qui tourne pendant deux heures dans votre chambre, qui prend son chapeau, le repose, le reprend, soupire, vous pose des questions et, préoccupé, n'entend pas les réponses. Vous vous demandez ce qu'il a, s'il est malade. Enfin, au moment de saisir le bouton de votre porte, il se décide et vous dit, très ému :

— A propos... je voulais te demander...

— Quoi donc ?

— Oh ! Si cela te gêne ... tu sais, je serais désolé ... je ne t'en voudrais pas.

— Mais quoi, encore ?

— J'ai mon terme à payer... et il me manque .. parce qu'il a fallu payer les frais du médecin... et puis la nourrice du petit. Enfin il me manque cinquante francs.

— Que ne le disais-tu plus tôt ? Les voilà.

— Ah ! tu me rends bien heureux. Je te rembourserai cela dans quinze jours, même peut-être à la fin du mois.

— Bon ! bon ? je ne suis pas pressé.

Le pauvre diable se confond en remerciements, il s'en va ravi.

Pour celui-là, on peut faire exception à la règle de prudence que nous formulions tout à l'heure. Le malheur, c'est que l'emprunteur honteux, après deux ou trois essais qui lui ont réussi, acquiert généralement un certain aplomb. Il s'habitue vite à compter sur ses amis, les met en coupe réglée et le prend de très haut quand ils menacent de lui fermer leur caisse.

***

Il y a des emprunteurs qui font métier d'emprunter. Ce sont des « professionnels ». Ils acquièrent au bout d'un certain temps une expérience, un savoir-faire, un « doigté », si on nous permet cette expression, qui les rend tout particulièrement dangereux. Ils savent comment ils doivent s'y prendre avec ceux qu'ils abordent, quels sont leurs côtés faibles, et la somme exacte qu'on en peut espérer.

Quelques-uns de ces habiles compères procèdent d'après des principes dont ils ne se départent jamais.

Ainsi connaissez-vous M. C..., celui qu'on appelle sur les boulevards : l'homme aux cent sous ?

Il est ainsi nommé parce qu'il n'emprunte jamais que cent sous à la fois. Cent sous, ni plus ni moins.

Il s'est dit fort justement :

— On ne refuse pas cinq francs à un monsieur qui a un chapeau haut de forme, des gants, à qui on vient de serrer la main et qui vous appelle « son très cher ». Or, je croise chaque jour cinq personnes au moins que je connais, fut-ce simplement de vue. En leur demandant à chacune cent sous, je touche 25 fr. par jour, soit 750 fr. par mois, autrement dit 9,000 fr. par an. Avec un revenu annuel de 9,000 fr. je puis très bien vivre, car j'ai des goûts modestes et je ne suis pas ambitieux.

C'est assez bien raisonné, n'est-ce pas ? Et dire qu'il y a des gens qui prétendent qu'il est malaisé de se créer une situation suffisamment lucrative !

Un autre de ces bohèmes dont nous parlons use d'un procédé non moins ingénieux. Ce procédé consiste, avant de faire un gros emprunt, à assurer solidement son crédit.

Comment cela ? dira-t-on. Rien de plus de simple.

Notre homme commence par se faire prêter de menues sommes qu'il a soin de rembourser exactement.

Du plus loin qu'il voit son créancier :

— Mon cher ami, lui dit-il, voici le louis que je vous dois.

— Comment cela ?

— Oui, vous ne vous souvenez pas ! Il y a six mois, aux courses ?.. Oh ! j'ai de la mémoire.

L'autre empoche le louis, ravi de cette restitution à laquelle il ne s'attendait guère. Le même manège se reproduit une ou deux fois. Après quoi, l'emprunteur jugeant que le créancier est « à point », le soulage de quelques billets de mille francs que, cette fois, il a bien soin de ne pas rendre; mais allez donc vous défier d'un homme qui, jusque-là, s'était montré si scrupuleux !

***

Il y a des emprunteurs qui ont l'esprit très inventif. Pas de ruses qu'ils n'imaginent pour vous soutirer de l'argent. On veut se mettre en garde; on se jure à soi-même « qu'on ne s'y laissera plus prendre, » et on y est toujours pris, tant l'ingéniosité des moyens employés défie la prudence la plus attentive.

Un gros garçon auquel j'avais prêté en plusieurs fois 500 francs, qui se disait mon ami, dont je ne connaissais guère que le prénom d'André, et que je fuyais avec soin, sachant combien nos entrevues étaient d'ordinaire coûteuses pour ma bourse, m'aborda un jour.

— Que je suis heureux de vous rencontrer, me dit-il. Enfin, je vais pouvoir m'acquitter envers vous. Mon oncle — vous savez, mon oncle le millionnaire? — croirez vous qu'il a eu le bon esprit de partir pour un monde meilleur ?

— Vraiment !

— Mon Dieu, oui. Et me voici maintenant à la tête de 25,000 francs de rente. Aussi nous allons faire notre petit compte. Je ne vous quitte plus avant que nous n'ayons réglé entre nous ; et d'abord, je vous emmène dîner avec moi.

J'accepte le dîner, ne voulant pas laisser échapper une si bonne occasion de rentrer en possession de mes vingt-cinq louis.

Nous nous attablions dans un cabaret de premier ordre. Mon compagnon commande un dîner fin, arrosé de champagne ; il m'offre un excellent cigare, puis demande l'addition. On la lui apporte. Il fait mine alors de chercher son porte-feuille, fouille, anxieux, dans toutes ses poches, et s'écrie enfin :

— Excusez-moi, mon très cher, mais je m'aperçois que je suis sorti sans argent.

J'avoue que je fis une grimace de mauvaise humeur. Néanmoins, j'appelai le garçon et lui tendis un billet de cent francs. Il me rapporta la monnaie, soit quarante francs. J'allais m'en emparer quand mon ami André, allongeant la main, prend les deux louis qui sont sur l'assiette et me dit d'un ton fâché :

— Vous plaisantez, mon cher, j'entends que ce soit moi qui paie le dîner. Peu importe l'addition, je garde ce qui reste sur votre billet et je vous rembourserai vos cent francs demain.

***

Ce ne fut pas le lendemain, mais six mois plus tard que je le revis, et dans une circonstance bien dramatique.

Il arrive chez moi un matin à six heures, force ma porte, entre dans ma chambre à coucher et se laissant choir dans un fauteuil :

— Cher ami, soupire-t-il, retenant un sanglot, vous voyez devant vous un homme désespéré.

— Que vous arrive-t-il ?

— Avez-vous un pistolet à me prêter, un revolver à six coups ?

— Pourquoi faire ?

— Pour me faire sauter la cervelle. Hier soir j'ai perdu au jeu... beaucoup perdu... près de 3,000 francs, c'est une dette d'honneur ; il faut que je paie dans les 26 heures, et... je n'ai pas les fonds !

— Qu'à cela ne ne tienne, dis-je en allant à mon secrétaire...

— Quoi ! vous allez me prêter cette somme ?

— Oui, mon ami. Voilà 20 francs.

— 20 francs ? Mais je vous ai dit...

— Vous m'avez dit 3,000 francs, je sais bien, mais je n'ai pas cela chez moi. Je vous prête 20 francs pour vous acheter un revolver. Il y en a de très bons à ce prix.

— Vous croyez ?

— J'en suis sûr. Et maintenant retenez bien ceci. A compter de ce jour, pour moi vous n'existez plus. Je vous ai donné le moyen d'en finir avec la vie. Vous êtes bien décidé ; j'ai donc le droit de vous considérer, dès à présent et quoi qu'il advienne, comme un suicidé.

— Soyez tranquille. Demain vous recevrez une lettre de faire-part.

— J'y compte.

Bien entendu, je ne reçus pas la lettre, mais le mois suivant, me promenant avec un ami, je me rencontrai dans un couloir de théâtre, nez à nez avec le même M. André qui paraissait se porter à merveille.

Sans lui laisser le temps de s'esquiver, je m'avançai vers lui et le désignant à la personne qui m'accompagnait :

— Mon cher ami, je te présente feu M. André.

— Feu M. André ?

— Oui. Monsieur, que tu vois devant toi, a l'air, n'est-ce pas, de n'être pas mort ? Eh bien, il l'est. Il s'est tué il y a un mois.

— Hélas ! non, le ne me suis pas tué, fit alors l'incorrigible emprunteur. Je ne me suis pas tué parce que je me suis aperçu que je n'avais pas de quoi payer les frais de mon enterrement. Soyez mon sauveur jusqu'au bout. Il ne me faut qu'une 3e classe... Ne pourriez-vous pas m'avancer la somme !...

Que répondre à cela ? La manie d'emprunter, quand elle est poussée à ce point, finit par provoquer un doux attendrissement. Albert LADVOCAT.

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Comme toujours il y avait beaucoup de monde lundi après-midi, chez M. Lequenne, à l'Enflé, angle des rues Archimède et Blanchemaille, pour prendre part à la partie qui avait lieu contre Leclercq et Dewallly de Lille ; on jouait un 3 de 5 mort pour 100 francs. L'Enflé a gagné les 2e, 3e, 4e, 5e et 6e paires. La première n'a pas décidé.

— Lundi soir, les habitués étaient réunis au Clairon des Zouaves, rue Pellart, pour la partie qui y avait lieu : le Clairon et Lendeledé contre les Boulangers de Leers et d'Estaimpuis réunis ; il s'agissait d'un 2 de 3 mort pour 25 francs avec paires de plaisir à 5 francs; on a battu 5 paires ; voici les résultats : le Clairon et Lendeledé gagnent les troisième et quatrième paires et perdent les première et deuxième paires. Beaucoup de paris.

— Une assistance nombreuse se pressait dimanche à midi, à l'estaminet du Prado, boulevard de Beaurepaire, pour suivre dont une partie qui se jouait contre la société du Maréchal de Coyghem, de la Grande-Rue ; il s'agissait d'un 2 de 3 mort pour 50 fr. avec paires de plaisir à 10 fr. Voici les résultats de cette partie pour laquelle il y a eu d'importants paris engagés des deux côtés au milieu d'une animation inusitée. Le Maréchal a gagné les 3e et 4e paires. Le Prado a gagné les 1re et 4e paires.

— Il y avait dimanche après-midi beaucoup d'amateurs chez M. H. Noppe, au Bon Vivant, rue des Champs, pour assister à la partie qui se jouait contre l'Enflé, Vandeveldé et Cie. On jouait un 3 de 5 mort pour 100 fr., avec paires de plaisir à 10 francs. On a vu de très bons coqs au parc, ce qui a provoqué des paris sérieux des deux côtés. Voici les résultats : le Bon Vivant a perdu les 2e, 3e, 4e, 5e et 6e paires. La première n'a pas décidé.

— Beaucoup d'amateurs s'étaient donné rendez-vous, dimanche après-midi, chez M. L. Mathon, rue de la Balance, pour assister à la partie qui se jouait contre Mathon de la rue de la Redoute ; rendage d'un 2 de 3 pour 20 francs avec paires de plaisir à 5 francs, voici les résultats Mathon de la rue de la Balance gagne la première paire qui était cotée pour 20 francs, il perd les deuxième et troisième paires, la quatrième paire n'a pas décidé.

— Une importante partie a été jouée dimanche après-midi chez M. Mortier, Au Nègre Américain, rues de Benain et Decrème ; il s'agissait d'un 2 de 3 mort pour 50 fr., contre Jules Monsceron. Mortier a gagné les 2e et 3e paires, Jules Monsceron gagne la première paire. Paris sérieux.

— Dimanche après-midi les habitués étaient nombreux, chez M. E. Dambrin, rue de Maubeuge, où jouait un 3 de 3 mort pour 100 francs, plus les paires de plaisir contre la société Dhal de Croix. Dambrin a gagné les 1re, 2e et 4e paires; Dhal a gagné la 3e paire. Paris des deux côtés et grande animation.

— Un massacre de coqs a été joué dimanche, vis-à-vis de beaucoup de monde, chez M. Petit, rue des Parvenus; il y avait 30 francs de prix, qui ont été attribués comme suit : 1er prix 15 fr., H. Mortier; 2e 10 fr., Nivesse; 3e 5 fr., Renault. La mise était de 1 fr. 50. 12 coqs ont été mis au parc.

— Mardi 12 mai, chez M. Cossement, à l'Abattoir attaque d'un 3 de cinq pour 50 francs contre Jules et Cie dit les Bouchers de Tourcoing. Mise au parc à 5 h.

— Jeudi 14 mai, fête de l'Ascension, à l'Ours, rue Pellart, pour clôturer la saison attaque d'un 3 de 5 pour 50 fr. contre la Grande société de Roncq. Mise au parc à 5 h. 1/2.

TIR A L'ARC A LA PERCHE

ROUBAIX. — La société de tir à l'arc à la perche les « Francs tireurs Roubaisiens, » établie chez M. Debower, cabaretier, boulevard de Metz, avait organisé dimanche un grand tir avec 3,000 francs de prix en espèces.

Deux cent cinquante-trois tireurs ont répondu à l'appel de la commission et le tir sous la présidence de M. Camille Niffle, a commencé à 10 heures 1/2 du matin et n'a pris fin qu'à 4 heures. Voici les résultats :

Prime étrangère d'éloignement 50 fr. Anvers ; primes de grand nombre, Renaix et Dismude; prime française d'éloignement Bourbourg ; primes de grand nombre, Lille et Tourcoing.

Le coq 300 fr., MM. Valkenir, Renaix; 1er prix, 150 fr., Gherzel, Tourcoing; 2e 150 fr., Leroi, Templeuve; 3e 75 fr., Baelan, Monscron; la 4e poule n'a pas été abattue.

Oiseaux primés à 35 fr. MM. Verschaye, Dewasme, Herman; deux oiseaux primés à 50 fr., MM. Foulon et Accou; trois oiseaux à 75 fr., MM. Gautier, Camille Niffle, Masure; avant-dernier oiseau, 100 fr., M. Hanschote; dernier oiseau abattu, 200 francs, Maes; plus 93 petits oiseaux à 15 fr.

Durant toute la journée une grande animation n'a cessé de regner dans le quartier, et tous les tireurs français et étrangers qui ont participé à cet intéressant tournoi, ont quitté Roubaix, en félicitant la commission et en particulier le président M. Niffle, de l'excellente organisation de cette fête.

BIBLIOGRAPHIE

Le Monde illustré, *13 quai Voltaire, Paris.* — Sommaire du numéro 2040 du 9 mai 1896. — Gravures : Portraits. — Nasr-ed-Din, shah de Perse, assassiné dans la mosquée d'Albdul-Azim. — Mozaffer-ed-Din, proclamé shah de Perse. — Perse : Téhéran ; La mosquée. — Le palais du shah. — La porte du Palais. — Le shah se rendant à la mosquée. Koum, sépulture des shahs de Perse. — Un Babi. Portraits : Les nouveaux ministres : MM. Méline, Darlan, Hanotaux, Barthou, G. Cochery, général Billot, amiral Besnard, A. Rambaud, H. Boucher, A. Lebon et Turrel. — Allemagne. — Exposition de Berlin : Le grand hall de l'Industrie, le grand portail et les arcades. — Le vieux Berlin ; Place du Marché, Hôtel-de-Ville. — Grand restaurant et tour d'eau. — Théâtre illustré. — Opéra : Hellé. — Hongrie. — Exposition de Buda-Pesth : Palais de l'Industrie. — La Czarda. — Pavillon des forêts. — Bâtiments historiques. — Château de chasse, etc., etc.

Texte. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Assassinat du shah de Perse, par Guy Tomel. L'exposition de Berlin, par D... — Le sport, par Archiduc. — Exposition de Buda-Pesth, par Kont, etc. — Explication des Gravures. Revue Comique, Bibliographie, Echecs, Rébus, Récréations. Caricature à l'étranger, etc., etc. — En supplément : Madame Garignan, roman de M. Maurice Lefèvre. — Illustrations de M. Parys. — Le numéro : 50 centimes.

La Réforme Economique. — Revue protectionniste paraissant le dimanche, directeur : Jules Domergue. — Sommaire du n° du 3 mai 1896. — Jules Méline et Léon Say, J. Domergue. — Le nouveau ministère P. Sinceny. — La question du blé, N. Bonnet. — Exigences nouvelles des Compagnies de chemins de fer, J. Desmets. — Les contraventions industrielles et la mise en demeure préalable, Ch. Georgeot. — L'Eclairage par l'alcool, T. L. — La coopération agricole, P. de Comny. — Le transport des engrais, P. Sinceny. — La richesse des Etats-Unis, V. Didier. — Revue de la Semaine, G. Fleurey. La question monétaire : Les prix en 1895.

Le mouvement commercial et financier. — Revue du commerce intérieur : Statistiques hebdomadaires. — Revue du commerce extérieur : Modifications douanières. — Correspondances de l'Etranger. — Mouvement financier : Cours des Changes. — Bourse de Paris. — Bourses étrangères, etc. — Rédaction-administration 6, rue de Tournon, Paris.

MAISON DU TAPIS

E. DUJARDIN ET Cie

ROUBAIX, 7, rue du Vieil-Abreuvoir, 7, ROUBAIX

La Maison, qui s'est fait une spécialité dans les articles Tapis et Linoléum, se met à la disposition de ses clients pour étudier, sur plans, des projets d'ameublement, et de décoration, et pour fournir les dessins et devis, à l'appui.

FABRICATION SPÉCIALE DE TAPIS MOQUETTE

CARPETTES de toutes dimensions

LINOLÉUM

Revue des Deux Mondes. — 15, rue de l'Université, Paris. — *Sommaire de la livraison du 1er mai 1896.* — I. Manning. — I. Les années protestantes, par M. Francis de Pressensé. — II. Le règne de l'argent. — VII. L'internationale de l'or et la « bancocratie », par M. Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Académie des Sciences morales. — III. La musique au point de vue Sociologique, par M. Camille Bellaigue. — IV. L'essor, dernière partie, par M. Paul Margueritte. — V. Les fêtes de mai et les commencements de la poésie lyrique au moyen âge, par M. Joseph Bédier. — VI. La science et l'agriculture. — Le blé, par M. P.-P. Dehérain, de l'Académie des Sciences. — VII. Poésie. — La plieuse, par M. François Fabié. — VIII. Napoléon et Caulaincourt, d'après une publication récente, par M. G. Valbert. — IX. X. Les revues italiennes, par M. T. de Wyzewa. — XI. Chronique de la Quinzaine, histoire politique par M. Francis Charmes. — XI. Bulletin bibliographique.

Prix de l'abonnement : Paris, un an, 50 fr.; six mois, 26 fr.; trois mois, 14 fr. Départements, un an, 56 fr.; six mois, 29 fr.; trois mois, 15 fr.

Journal de la Jeunesse. — Sommaire de la 1223e livraison (9 mai 1896). — La vengeance des Peaux-de-Bique, par Gustave Toudouze. — Le jeu de Golf, par Edmond Renoir. — Le roman de l'armurier, par Danielle d'Arthez. — La légende des sept dormants. — Quinze jours en Grèce, par Henri Jacottet. — Chaque numéro, 40 centimes.

Illustrations de : A. Paris, Myrbach, E. Zier, etc.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr

Bureaux à la librairie Hachette et Cie,